



COMMUNIQUE DE PRESSE

N°17 - 20/11/2018

EUROPE - CONGE PARENTAL - EMPLOI

La France doit soutenir les parents

Cette semaine, les négociations sur la proposition de directive européenne sur la conciliation vie familiale - vie professionnelle au sein des institutions européennes (Commission, Parlement et Conseil européen) entrent dans leur phase finale. Pour l'UNAF, la France doit saisir cette opportunité pour aider les parents de jeunes enfants à se maintenir dans l'emploi.

L'UNAF appelle les représentants de la France à être une force motrice pour que le texte constitue une avancée pour les familles. **Il faut absolument établir le principe d'une indemnisation correcte des congés parentaux.** C'est la condition indispensable pour que ces congés puissent être partagés entre mère et père.

Faible indemnisation + obligation de partage = écroulement du congé parental

En France, la prestation destinée à indemniser les congés parentaux (prestation partagée d'éducation de l'enfant ou PreParE) est très insuffisante (394€/mois). Depuis l'introduction de règles de partage irréalistes entre membres du couple en 2014, assorties de baisses du niveau d'indemnisation, le nombre de familles utilisant la PreParE, déjà faible, a chuté de 44%¹. Elle ne concerne plus que 271 900 familles (dont à peine 142 300 à taux plein).

La règle de partage obligatoire d'un tiers de la durée d'indemnisation entre parents a précipité cette chute, ce partage étant souvent financièrement impossible compte tenu d'un niveau très faible d'indemnisation et des écarts de revenus entre hommes et femmes. Alors que l'obligation de partage devait inciter les pères à prendre un congé parental, l'effet a été inverse : le nombre de pères allocataires de la PreParE a été réduit de 14 %.

La PreParE ne concerne plus que 12 % des jeunes enfants (dont seulement 6 % à taux plein), alors qu'en Suède ou Allemagne, la quasi-totalité des naissances donne lieu à un congé parental total.

Des parents obligés de « bricoler » pour trouver des solutions

Moins de parents en congé parental, un recours aux modes de garde qui n'a pratiquement pas évolué... tout indique que les parents continuent de réduire leur activité pour s'occuper de leur jeune enfant, mais le font de moins en moins dans le cadre formel et protecteur d'un congé parental indemnisé. Les parents ont sans doute recours à un "bricolage" (démission, allocations chômage...) avec des conséquences préjudiciables à long terme sur leur emploi, notamment celui des mères.

Il est urgent de redresser la situation de la conciliation vie familiale - vie professionnelle en France. La proposition de directive discutée à Bruxelles en fournit l'opportunité. Dans la perspective des élections européennes, quoi de plus convaincant que de démontrer concrètement que l'Europe peut contribuer à améliorer la vie quotidienne des familles ?

¹ http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire_petite_enfance/LettreOnape09_2018.pdf